

APPEL À PROJETS
-
ORGANISATION DE STAGES DE LOISIRS
DURANT LES PÉRIODES DE VACANCES SCOLAIRES
-
DANS LES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

OBJET

La Ville de Marseille propose d'accompagner les porteurs de projets souhaitant organiser et animer des stages culturels à destination des mineurs durant les périodes de vacances scolaires de la zone B.

Notamment, le présent Appel à projets vise à valoriser :

- les initiatives locales ;
- les interventions culturelles et artistiques au théâtre l'Atelier des Arts 133 Bd Ste Marguerite 13009 Marseille;
- le vivre ensemble et la mixité ;

Ces stages devront poursuivre l'objectif de proposer des activités éducatives, ludiques, artistiques et culturelles à destination des enfants présents sur le secteur.

Service gestionnaire

Service Culture

DESCRIPTIF

Les stages durant les périodes de vacances scolaires se doivent d'être des instants privilégiés pour les enfants/personnes présents sur le secteur. Ils sont le reflet d'une série de propositions (éducatives, artistiques, culturelles, sociales, etc.) et d'initiatives collectives en vue de valoriser les ressources des différents quartiers et d'assurer la mise en œuvre d'animations locales.

À cet égard, les porteurs de projets / candidats devront préciser les modalités de mise en œuvre du projet proposé (activités souhaitées, nature et modalités des divertissements et moments de convivialité envisagés etc.) dans l'objectif de poursuivre la proposition culturelle du secteur.

PORTEURS DE PROJETS CONCERNÉS

Sont admis à candidater au présent Appel à projets, les associations déclarées à but non-lucratif (associations « loi 1901 »), (ainsi que notamment les collectifs d'associations, les auto-entrepreneurs, les artistes) œuvrant sur le territoire communal (siège situé à Marseille).

LOCALISATION

Les stages pourront se dérouler sur l'Atelier des Arts, 133 Bd Ste Marguerite 13009 Marseille ou sur un équipement de la Mairie de secteur. Le théâtre est un équipement dont la gestion a été transférée par la Ville de Marseille à la Mairie des 9ème et 10ème arrondissements.

Des conventions d'occupation temporaire (venant définir l'ensemble des modalités d'occupation) seront délivrées aux porteurs de projets retenus .

PÉRIODE DE DÉROULEMENT DES STAGES

Les stages envisagés par les porteurs de projets retenus se dérouleront durant les périodes de vacances scolaires établies par l'État concernant la Zone B. La date et la durée de chaque stage seront déterminées en tenant compte de la programmation des différents événements organisés par la Mairie de secteur. Cette durée pourrait être susceptible d'être modifiée en cas de circonstance extérieure imprévisible au moment du lancement du présent Appel à projets.

Chaque stage ne devra pas dépasser une durée maximale de 10 jours ouvrés consécutifs.

DOCUMENTS À TRANSMETTRE

Chaque porteur de projet devra transmettre, obligatoirement et sous peine d'irrecevabilité de sa candidature, les documents suivants :

- une lettre de motivation adressée au Maire du Vème secteur ;
- les documents officiels de l'association

CRITÈRES D'APPRÉCIATION DES PROJETS

◆ Sur la forme

Les porteurs de projets devront transmettre un dossier complet incluant l'ensemble des documents et informations demandés au sein du présent Appel à projets.

À cet égard, aucun formalisme particulier du dossier n'est exigé mais sont souhaitées des porteurs de projets :

- une présentation claire et aérée du dossier ;
- l'intégration au sein du dossier de tout élément/document (descriptif, photographie, schéma etc.) permettant de pouvoir réellement apprécier le/les stage(s) proposé(s) (animations, activités, dimension sociale, convivialité etc.).

Les dossiers transmis incomplets devront être complétés pour être recevables et les dossiers transmis complets seront analysés prioritairement.

**Tout dossier transmis définitivement incomplet (non régularisé)
sera irrecevable et non examiné.**

◆ **Sur le fond**

Les contenus des dossiers des porteurs de projets seront appréciés sur le fondement des critères suivants :

CRITÈRE N°1 : DIMENSION ÉDUCATIVE, ARTISTIQUE DU STAGE (60 points)

Sous-critère n°1 : nature, diversité et faisabilité des actions projetées (30 points) ;

Sous-critère n°2 : qualité et diplômes des intervenants (30 points) ;

CRITÈRE N°2 : CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU STAGE (40 points)

Sous-critère n°1 : durée du stage envisagé (20 points) ;

Sous-critère n°2 : modalités d'organisation du stage (déroulement du stage sur le plan sécuritaire et organisationnel, restitution devant les familles, tarifs etc.) (20 points).

Seuls les porteurs de projets dont les dossiers répondent à l'ensemble des critères énumérés ci-dessus pourront être sélectionnés et tout dossier disposant d'une note inférieure à 50 / 100 points verra sa candidature rejetée.

SOUTIEN DES PROJETS PRÉSENTÉS

Dans le cadre du présent Appel à projets, la Ville de Marseille – Mairie du 5ème secteur s'engage à :

- Examiner la cohérence budgétaire du projet. Le budget présenté par chaque porteur de projet retenu devra être construit de manière sincère et montrer des éléments permettant d'en vérifier la pertinence.

L'ensemble des modalités seront précisées au sein de conventions .

MODALITÉS ADMINISTRATIVES À RESPECTER

L'ensemble des documents et éléments demandés dans le présent Appel à projets devra être transmis par mail ou par courrier en recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

- atelierdesarts@marseille.fr
- **Mairie de secteur des 9ème et 10ème arrondissements – Maison Blanche –Service Culture**
150, Boulevard Paul Claudel – 13009 Marseille

L'enveloppe ou l'objet devra porter la mention : « *Réponse à : Appel à projets – ORGANISATION DE STAGES DE LOISIRS DURANT LES PÉRIODES DE VACANCES SCOLAIRES* ».

Date de lancement de l'Appel à projets : le 30 septembre 2025.

Date limite d'envoi des dossiers, cachet de la poste faisant foi : le lundi à 10h , trois semaines avant chaque période de vacances scolaires 2025/2026.

Contacts techniques et administratifs : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

- **Théâtre Atelier des Arts :** 04.91. 26. 09. 06 atelierdesarts@marseille.fr